Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

La sécurité, la dignité et le respect pour tous

Safety, Respect and Dignity for All

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012-2015

Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation des ressources naturelles en réduisant les impacts écologiques des opérations gouvernementales.

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Message du commissaire 1
Sommaire 2
Introduction 4
Profil du Service correctionnel du Canada 6
- Nos activités 6
- Nos partenariats 7

Notre vision 8
- Notre mission 8
- Nos valeurs fondamentales 9
- Nos priorités 9
- Activités de programme 10

Analyse des questions 11
Évaluation de la SDD 2007-2010 12
- Buts, objectifs et cibles 12
- Résultats de l'évaluation 13

Nos engagements pour la SDD 2012-2015 19
- Sommaire des consultations 20
- Éléments du tableau synthèse – SDD 2012-2015 21

But principal de la SDD 2012-2015 22
BUT 1 22
BUT 2 28
BUT 3 31
BUT 4 35
BUT 5 37
Conclusion 39
Liste des acronymes et des abréviations techniques 41

MESSAGE DU COMMISSAIRE

Le développement durable est une priorité du gouvernement qui correspond aux attentes des Canadiens. C'est un principe directeur important de la législation en matière d'environnement qui prend de plus en plus de place dans les politiques et les activités de l'ensemble du gouvernement fédéral.

Le dépôt au Parlement, en 1997, de la première Stratégie de développement durable (SDD) du Service correctionnel du Canada (SCC) a marqué le début de notre participation à un processus officiel de planification et de présentation de rapports qui visait à appliquer les principes du développement durable dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Compte tenu du caractère unique de nos activités, nous avons, en tant qu'organisme qui fait partie du ministère de la Sécurité publique, volontairement élaboré et mis en œuvre quatre SDD au cours des 15 dernières années. Au cours du dernier cycle de la SDD, nous avons réalisé d'important progrès dans les domaines de la réduction des gaz à effet de serre et de l'efficacité énergétique, de la conservation de l'eau et dans la gestion des sites contaminés. Nous continuons d'adapter notre approche avec celle des ministères fédéraux qui sont assujettis à la *Loi fédérale sur le développement durable* de 2008 et à la SDD fédérale (2010) connexe.

Je suis heureux d'annoncer que nous avons confirmé nos priorités et que nous sommes sur la bonne voie pour atteindre les résultats qui sont importants pour les Canadiens. Le SCC a un rôle important à jouer aux fins de l'avancement du développement durable à l'échelle nationale. Alors que nous continuons de peaufiner et de mettre en œuvre nos plans de protection de l'environnement et nos initiatives « vertes », je compte sur les employés pour contribuer à l'amélioration de notre qualité de vie et de la durabilité environnementale de notre société. Ce n'est qu'en préconisant l'utilisation responsable des ressources naturelles et le respect des capacités écologiques dans nos activités quotidiennes que le développement durable pourra véritablement s'enraciner au SCC.

Don Head
Commissaire

SOMMAIRE

Depuis le dépôt de sa première SDD en décembre 1997 et des révisions faites en 2000, 2003 et 2007, le SCC a travaillé sans relâche à l'amélioration de son rendement en matière d'environnement et maintenu le cap sur la réalisation du développement durable. Dans la présente stratégie, la cinquième, il décrit brièvement son mandat et ses priorités, confirme les principaux aspects de ses activités liés à l'environnement, évalue le progrès réalisé jusqu'à maintenant et décrit les résultats qu'il a l'intention d'atteindre au cours des trois prochaines années.

Le développement durable signifie « *la capacité de répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins* » (Notre avenir à tous, 1987). Cela signifie que dans nos activités quotidiennes, il faut faire les choses en tenant compte autant de la limitation de nos ressources naturelles que des conséquences économiques, sociales et éthiques.

Au cours de la dernière décennie, la réalisation du développement durable a représenté un défi constant compte tenu des nombreuses pressions organisationnelles, des exigences législatives supplémentaires, des changements apportés aux priorités et du faible nombre d'employés qui peuvent se consacrer à cet objectif. Malgré tout, nous avons réussi à faire d'importants progrès vers la prévention de la pollution et la réduction de la consommation des ressources. Même si la réussite à cet égard varie d'un établissement à l'autre, dans l'ensemble, sur les 14 cibles concrètes proposées dans la SDD 2007-2010, 13 ont été atteintes ou dépassées. Nous attribuons ce succès à trois grands facteurs : les cibles ont été établies en fonction des ressources disponibles; le budget a été augmenté pour permettre la mise en œuvre d'un plus grand nombre d'initiatives; et l'engagement global à l'égard des programmes de protection de l'environnement et de développement durable s'est intensifié dans l'ensemble du SCC.

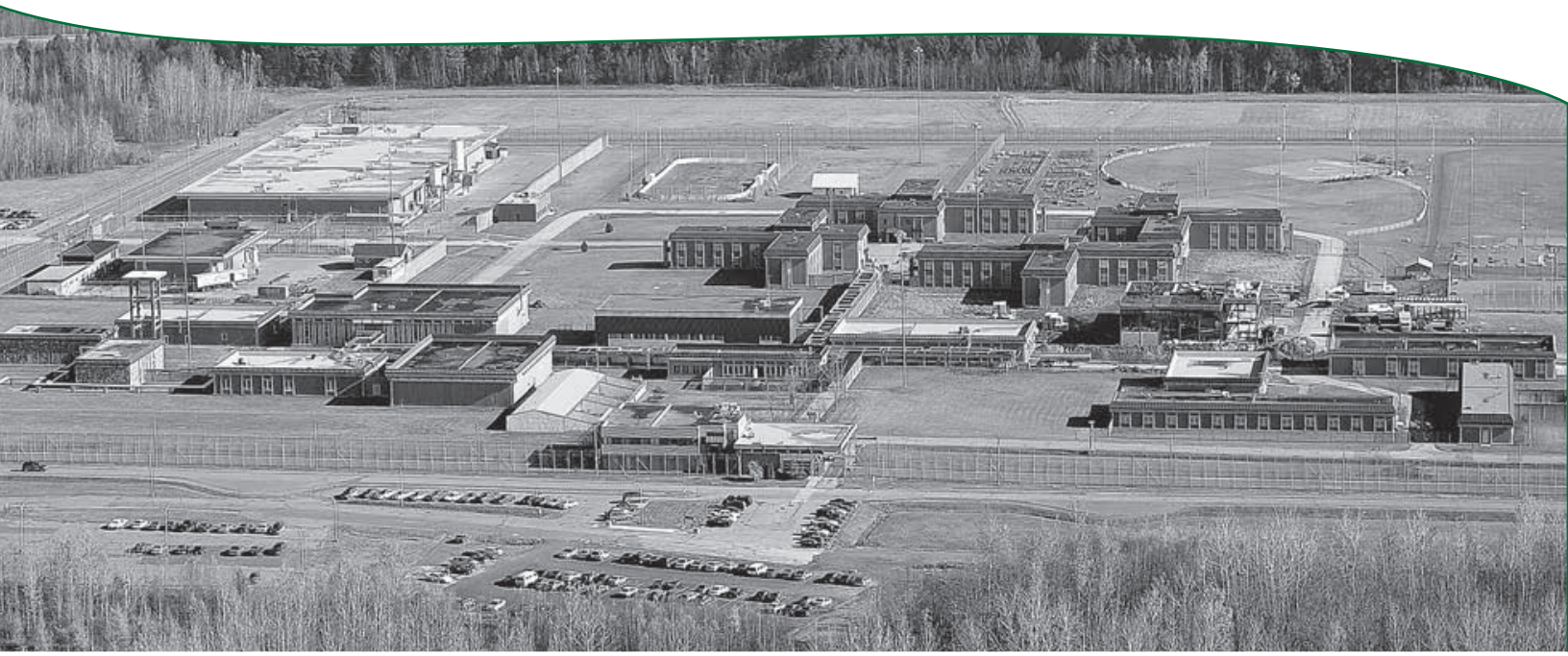

Établissement Cowansville, Région du Québec

Compte tenu de ces trois facteurs et des consultations tenues auprès de représentants de tous les niveaux organisationnels, nous demeurons convaincus que l'établissement d'un équilibre adéquat entre les engagements de la SDD et les ressources disponibles est la clé de la réussite. C'est pourquoi la présente stratégie ressemble à la précédente. Les 18 nouvelles cibles et leurs engagements connexes sont répartis entre les cinq grands objectifs suivants :

1. contribuer à l'utilisation durable des ressources naturelles;
2. contribuer à la protection de l'atmosphère;
3. contribuer à la réduction des émissions gazeuses qui sont responsables du réchauffement planétaire et du changement climatique;
4. contribuer à la protection de l'hydrosphère;
5. contribuer à la protection de la lithosphère.

Il sera facile d'évaluer notre rendement pour chacun des engagements en matière de développement durable, parce que nous avons soigneusement défini des cibles qui seront faciles à mesurer. Nous continuerons d'élaborer et de mettre en œuvre des systèmes de gestion des données qui nous permettront de quantifier, de stocker, de récupérer et d'analyser les données afin de poursuivre l'amélioration de notre rendement en matière d'environnement.

Enfin, compte tenu du caractère unique des activités du SCC, des multiples restrictions en matière de sécurité qui y sont liées et de l'élaboration volontaire de notre SDD, la nouvelle série de cibles témoigne des contributions réalistes et significatives que le SCC peut faire à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et à son huitième objectif (Écologisation des opérations gouvernementales ou EOG). L'adoption complète des cibles de cet objectif s'est révélée inapplicable, en raison de la sécurité requise pour les établissements, inefficiente ou simplement irréalisable compte tenu des ressources disponibles. Toutefois, le SCC a adapté certaines des cibles de l'objectif d'EOG et élaboré ses propres objectifs afin de faire une contribution réaliste à la SFDD. Ces objectifs correspondent à la capacité du SCC d'exécuter un solide programme en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Plantation d'arbres au Complexe Laval, Région du Québec

INTRODUCTION

La présente section décrit le processus qui a mené à la publication de la stratégie actuelle.

Depuis qu'il a présenté la première SDD en décembre 1997, le SCC a travaillé sans relâche à l'amélioration de son rendement en matière d'environnement et a gardé le cap sur le développement durable.

De 1997 à 2000, le SCC a mis l'accent sur l'augmentation du nombre d'employés chargés du portefeuille de l'environnement dans les régions et l'élaboration d'outils de gestion de l'environnement pour donner suite aux engagements écologiques volontaires qu'il avait pris dans la SDD de 1997.

Fort de l'expérience qu'il avait acquise au cours des trois années précédentes, le SCC a mis en œuvre la SDD 2000, qui se voulait plus modeste en ce qui a trait au nombre d'engagements environnementaux. De fait, compte tenu de la limitation des ressources, de la complexité des questions en jeu et des nombreux défis liés à la mise en œuvre du système de gestion de l'environnement, un outil essentiel pour faire progresser la SDD, le SCC a dû réduire la portée des engagements pris dans la SDD précédente : ses cibles environnementales sont passées de 42 à 12. Malgré les efforts déployés pour atteindre les cibles proposées à l'aide des ressources disponibles, le SCC a été incapable de déclarer de façon irréfutable que des progrès importants avaient été faits ou que les attentes avaient été dépassées pour la majorité des cibles énoncées dans la SDD 2000.

Dans la SDD de 2003-2006, le SCC a émis d'autres engagements afin de pouvoir se concentrer sur les neuf cibles environnementales qu'il considérait comme des priorités. Même s'il avait pris soin de définir des résultats spécifiques (c.-à-d. précis, mesurables et réalisables au fil du temps), le SCC avait encore la difficile tâche d'établir un équilibre entre ses intentions et les ressources disponibles pour réaliser ses engagements en matière d'environnement. La SDD 2003 a permis au SCC de mieux définir la portée de sa capacité à atteindre les cibles et à mesurer la progression, afin qu'il puisse mettre en œuvre les changements qui favoriseraient l'atteinte des résultats voulus énoncés dans la quatrième SDD (2007-2010).

Dans la SDD de 2007-2010, le SCC a présenté une évaluation à jour de ses progrès et reciblé ses efforts. Il y a décrit ce qui avait bien fonctionné, les domaines à améliorer et les changements qu'il comptait faire. C'est pourquoi il a proposé 14 cibles concrètes dans la SDD de 2007-2010. Au début de 2011, la réalisation de ces engagements a été évaluée, et il a été déterminé que 13 des 14 cibles avaient été atteintes ou dépassées.

Nous attribuons le succès de la SDD de 2007-2010 à trois grands facteurs : les cibles ont été établies en fonction des ressources disponibles; le budget a été augmenté pour permettre la mise en œuvre d'un plus grand nombre d'initiatives; et l'engagement global à l'égard des programmes de protection de l'environnement et de développement durable s'est intensifié à tous les niveaux organisationnels du SCC.

C’est pourquoi la SDD 2012-2015 du SCC est en grande partie inspirée des réalisations précédentes et tient compte des leçons apprises au cours des 15 dernière années. Le SCC est convaincu que l’établissement d’un équilibre entre les engagements de la SDD et les ressources disponibles demeure la clé du succès. Comme il est indiqué ci-dessous, les 18 nouvelles cibles sont maintenant réparties entre les cinq grands objectifs suivants :

1. contribuer à l’utilisation durable des ressources naturelles;
2. contribuer à la protection de l’atmosphère;
3. contribuer à la réduction des émissions gazeuses qui sont responsables du réchauffement planétaire et du changement climatique;
4. contribuer à la protection de l’hydrosphère;
5. contribuer à la protection de la lithosphère.

Enfin, avec la promulgation de la *Loi sur l’adéquation de la peine et du crime* (projet de loi C-25), le SCC prévoit une augmentation de la population carcérale au cours de la prochaine décennie, ce qui nécessitera l’augmentation du nombre d’établissements correctionnels fédéraux dans l’ensemble du pays. Pour l’instant, cette nouvelle loi influera directement sur les priorités de base du SCC, ainsi que sur son infrastructure au cours des prochaines années. C’est pourquoi l’adoption complète des cibles d’EOG de la SFDD s’est révélée, dans certains cas, inapplicable, inefficiente ou simplement irréalisable compte tenu des ressources disponibles. Nous avons adapté certaines cibles de l’objectif d’EOG et élaboré de nouveaux objectifs pour la SDD afin de faire une contribution volontaire réaliste à la SFDD.

Établissements de Fenbrook et de Beaver Creek, Région de l’Ontario

PROFIL DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

La présente section contient un sommaire des activités du SCC et de ses méthodes de travail.

Le SCC est un organisme du portefeuille de Sécurité publique Canada, qui comprend cinq organismes fédéraux importants chargés de la sécurité publique : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et le SCC. Le portfeuille de la Sécurité publique comprend aussi des organismes de surveillance : le Bureau de l'enquêteur correctionnel, le Bureau de l'inspecteur général du SCRS, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Comité externe d'examen de la GRC. Ces organismes ont pour mandat de gérer une gamme de risques liés à la sécurité des Canadiens – des crimes qui perturbent la vie des personnes aux catastrophes naturelles, au terrorisme et à d'autres menaces qui pèsent sur la sécurité nationale. Ils assurent une prestation homogène des services – de la prévention à l'intervention, notamment la planification d'urgence, la prévention du crime, la gestion des frontières, l'intervention dans les situations d'urgence, l'application de la loi, les services correctionnels et la libération conditionnelle. La création du Portefeuille en 2003 a notamment accru notre capacité d'améliorer la sûreté des collectivités canadiennes. Le SCC contribue directement à cet objectif.

Le gouvernement du Canada est déterminé à assurer la sécurité des Canadiens dans leur collectivité. Le SCC a l'obligation fondamentale de contribuer à la sécurité publique en incitant et en aidant activement les délinquantes et délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en assurant une surveillance raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine dans ses établissements, ainsi qu'en supervisant et en intervenant efficacement dans le cadre des mises en liberté sous condition dans la collectivité.

Nos activités

Le SCC contribue à la sécurité publique en administrant les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées aux délinquants par les tribunaux. Cette responsabilité comprend la gestion des établissements de divers niveaux de sécurité, la surveillance des délinquants assujettis à divers régimes de mise en liberté sous condition, ainsi que l'aide offerte aux délinquants pour qu'ils deviennent des citoyens respectueux des lois. En outre, le SCC assure la surveillance postpénale des délinquants visés par une ordonnance de surveillance de longue durée pouvant aller jusqu'à dix ans.

Le SCC est organisé de façon à offrir des services correctionnels efficaces d'une manière responsable sur le plan financier, et ce, à l'échelle nationale, régionale et locale[1].

L'*administration centrale* fournit un soutien au commissaire et au Comité de direction et offre des services à l'ensemble du SCC, par exemple les suivants : opérations correctionnelles; communications et engagement; avis d'expert pour la gestion des ressources humaines et financières; enquêtes nationales et vérification; assurance du rendement; politiques et planification; élaboration de programmes; leadership fonctionnel pour les initiatives destinées aux délinquants autochtones; recherche; services juridiques; services de santé; services organisationnels; et gestion de l'information.

[1] http://www.csc-scc.gc.ca/text/organi-fra.shtml

Les *administrations régionales* offrent des services de soutien en gestion et en administration pour l'administration centrale, en surveillant la prestation des programmes et des services; en élaborant des politiques régionales; en élaborant des plans et des programmes pour évaluer le rendement; en offrant de l'aide pour la gestion des ressources humaines et financières; en coordonnant les relations fédérales-provinciales-territoriales et la consultation publique; en gérant les services de santé offerts aux délinquants; et en donnant de l'information aux médias locaux, au grand public et aux intervenants. En outre, elles sont chargées d'orienter et de superviser les opérations locales.

Les *opérations locales* fournissent des services aux 57 établissements, aux 16 centres correctionnels communautaires et aux 84 bureaux et bureaux secondaires de libération conditionnelle du SCC répartis dans l'ensemble du pays. Il y a les quatre principaux niveaux de sécurité au sein des établissements : sécurité maximale, sécurité moyenne, sécurité minimale et niveaux de sécurité multiples[2].

Nos partenariats

Le SCC travaille avec des partenaires internes et externes pour faciliter l'expansion et le renouvellement de ses ressources humaines et technologiques et de son infrastructure matérielle. Sous le leadership d'une équipe d'employés qui représente une gamme riche et diversifiée d'expertises professionnelles et d'expérience du milieu correctionnel, il assure la conformité des initiatives de renouvellement à son principal mandat, qui est de contribuer à la sécurité publique, et à son orientation qui a été établie en 2008[3].

Le SCC établit des partenariats avec diverses organisations non gouvernementales et divers organismes privés d'aide postcarcérale afin d'offrir aux délinquants des milieux de vie structurés qui favoriseront leur réinsertion sociale graduelle et sous surveillance dans la collectivité. Il a conclu environ 200 contrats avec des établissements résidentiels des collectivités, par exemple des auberges, des maisons privées et d'autres maisons d'hébergement communautaires.

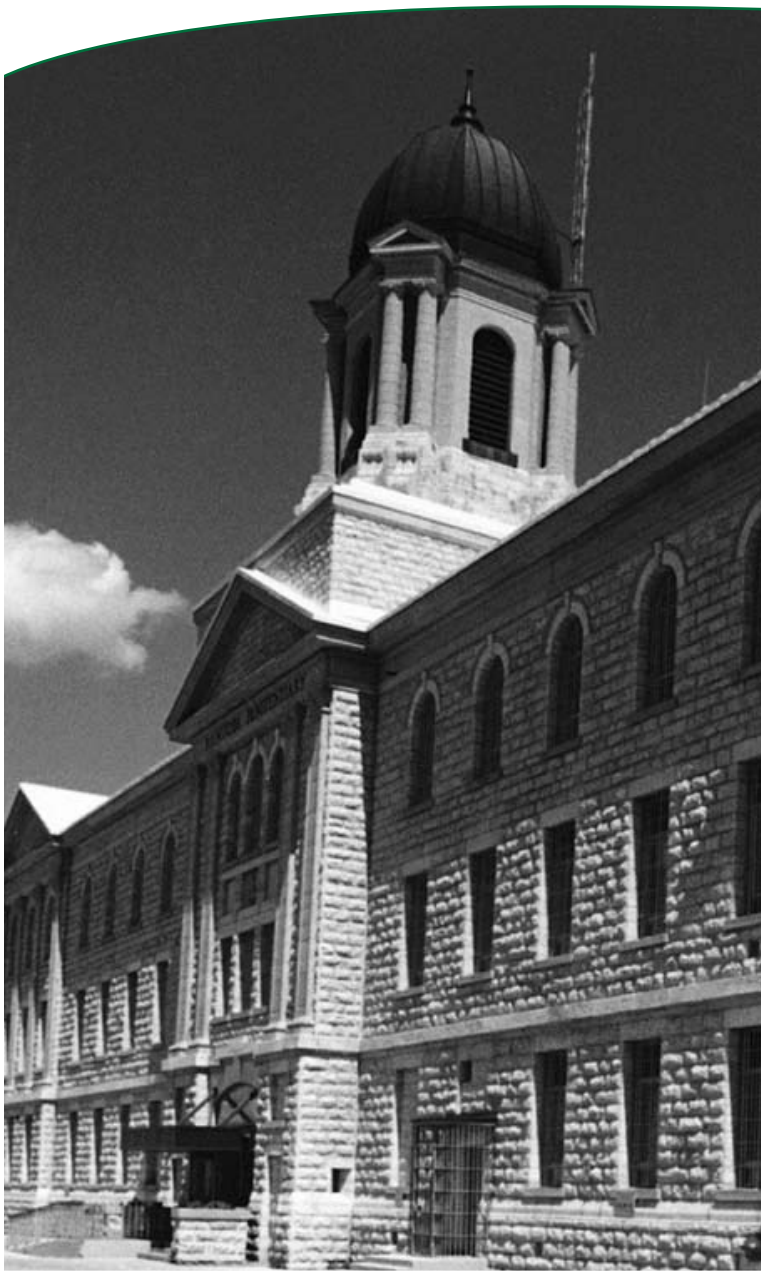

Établissement Stony Mountain, Région des Prairies

[2] http://www.csc-scc.gc.ca/text/region/inst-profil-fra.shtml
[3] *Feuille de route pour une sécurité publique accrue.* http://www.securitepublique.gc.ca/csc-scc/report-rapport/toc-fra.aspx

NOTRE VISION

La présente section décrit le principal objectif de notre organisation.

La *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) constitue le cadre législatif qui régit les travaux du SCC. Le mandat de celui-ci est de contribuer au maintien d'une société juste vivant en paix et en sécurité en réalisant les activités suivantes :

- assurer l'exécution des peines imposées par les tribunaux à l'aide de mesures de garde et de surveillance des délinquants qui sont sûres et humaines;
- contribuer à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois en offrant des programmes dans les pénitenciers et la collectivité.

En outre, le SCC est guidé par la *Charte canadienne des droits et libertés*[4] et de nombreux autres règlements, lois, politiques et conventions internationales qui orientent la prestation de ses services. Cela l'aide à exercer un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain sur les délinquants, ainsi qu'à faire preuve de responsabilité financière dans l'exécution de son mandat.

Conformément à la LSCMLC, l'énoncé de mission du SCC témoigne des valeurs canadiennes, notamment le respect de la primauté du droit et l'incarcération sûre, sécuritaire et humaine. Il exige la transparence et l'intégrité dans la reddition de comptes au grand public.

Notre mission

Le SCC, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

[4] http://laws.justice.gc.ca/fra/Charte/

Centre Pê Sâkâstêw, Région des Prairies

Nos valeurs fondamentales

La direction et les employés du SCC sont guidés par le Code de valeurs et d'éthique du secteur public en plus des valeurs fondamentales du SCC suivantes :

Valeur fondamentale 1

Nous respectons la dignité des individus, les droits de tous les membres de la société et le potentiel de croissance personnelle et de développement des êtres humains.

Valeur fondamentale 2

Nous reconnaissons que le délinquant a le potentiel de vivre en tant que citoyen respectueux des lois.

Valeur fondamentale 3

Nous estimons que le personnel du SCC constitue sa force et sa ressource principale dans la réalisation de ses objectifs, et nous croyons que la qualité des rapports humains est la pierre angulaire de sa mission.

Valeur fondamentale 4

Nous croyons que le partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre mission.

Valeur fondamentale 5

Rendant compte au ministre de Sécurité publique Canada, nous croyons en une gestion du SCC caractérisée par une attitude ouverte et intègre.

Nos priorités

Pour répondre à la nécessité de gérer un profil de délinquant en évolution et contribuer à la sécurité publique, le SCC se concentrera sur les six priorités stratégiques suivantes :

- la transition et la gestion en toute sécurité des délinquants admissibles dans la collectivité;
- la sécurité du personnel et des délinquants dans nos établissements et dans la collectivité;
- la capacité accrue d'intervenir efficacement auprès des délinquants issus des Premières nations et des délinquants métis et inuits;
- la capacité accrue de répondre aux besoins en santé mentale des délinquants;
- des pratiques de gestion efficaces et efficientes qui reflètent un leadership axé sur les valeurs;
- des relations productives avec une diversité croissante de partenaires, d'intervenants et d'autres parties intéressées contribuant à la sécurité publique[5].

[5] http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2011-2012/inst/pen/pen01-fra.asp

Activités de programme

Compte tenu de son mandat spécifique et important, le SCC a défini un seul résultat stratégique, qui est en bref de contribuer à la sécurité publique. Ce résultat est défini plus précisément comme suit : « *La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique* »[6].

Le SCC a établi les quatre grandes activités suivantes à l'appui de ce résultat stratégique :

1. garde – les détenus sont « sous garde » dans les établissements;
2. surveillance dans la collectivité – elle s'applique aux délinquants admissibles qui peuvent être transférés dans les collectivités sous divers régimes de mise en liberté sous condition;
3. interventions correctionnelles – elles aident les délinquants à devenir et à demeurer des citoyens respectueux des lois, tant dans les établissements que dans la collectivité;
4. services internes – ils englobent tous les services organisationnels et administratifs et assurent l'exécution efficace et efficiente des activités et des programmes opérationnels dans l'ensemble de l'organisation.

[6] http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2011-2012/inst/pen/pen01-fra.asp

Établissement de Collins Bay, Région de l'Ontario

ANALYSE DES QUESTIONS

La présente section décrit les questions environnementales qui sont pertinentes pour les activités du SCC.

Les principales activités du SCC ont été définies dans les sections précédentes. Les pages suivantes mettront l'emphase sur les défis environnementaux clés qui sont pertinents aux opérations du SCC.

Nous croyons fortement que les cibles et les engagements de la SDD doivent être soigneusement choisis afin de susciter un sentiment d'appartenance dans les divers secteurs organisationnels, ainsi que de promouvoir l'amélioration continue du développement durable en fonction d'attentes réalistes et des capacités en matière d'exécution des programmes.

La SDD 2012-2015 a été élaborée en fonction des résultats atteints pour la SDD 2007-2010. Elle contient les mêmes engagements, inspirés des réalisations précédentes, et prévoit l'adoption d'une approche concrète, globale et transparente pour réaliser le développement durable. Le SCC a tenu compte des changements suivants :

- l'intégration de cibles supplémentaires pour des aspects tels que les bâtiments écologiques, les considérations liées à l'élimination ou à la réutilisation des déchets d'équipement électrique et électronique (ÉÉÉ), la réduction de la consommation de papier, la réduction des contenants alimentaires en plastique, l'élimination du mazout utilisé pour le chauffage et la réalisation de vérifications énergétiques;
- l'expansion de l'infrastructure du SCC au cours de la prochaine décennie, compte tenu de la promulgation de la *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime* (projet de loi C-25)*;*
- la prise en compte d'importantes activités de conformité réalisées par Environnement Canada aux fins de l'harmonisation et de l'application des règlements concernant divers aspects de la protection de l'environnement.

Enfin, la SDD 2012-2015 se fonde sur les leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre de la SDD précédente et correspond aux ressources disponibles tout en tenant compte des limites opérationnelles. Elle est conforme à l'esprit de la SFDD et des cibles connexes en matière d'EOG, le cas échéant.

Établissement Archambault, Région du Québec

ÉVALUATION DE LA SDD 2007-2010

La présente section examine les résultats de la SDD précédente.

La SDD 2007-2010 proposait une approche concrète, globale et transparente pour réaliser le développement durable. Elle contenait 14 cibles : 13 ont été atteintes ou dépassées et une a été atteinte en partie. Ces résultats représentent le plus grand succès qu'a obtenu le SCC depuis la publication, en 1997, de la première SDD organisationnelle documentée.

Les pages suivantes décrivent en détail les réalisations obtenues pour chaque cible de la SDD 2007-2010.

Buts, objectifs et cibles

But 1

Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables des changements climatiques

Objectif 1.1

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment le CO_2, afin d'atténuer le phénomène des changements climatiques

Engagement	**Engagement**	**Engagement**
Réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO_2) produites par nos centrales thermiques et systèmes de chauffage des établissements.	Réduction des émissions indirectes de dioxyde de carbone attribuables à notre consommation d'électricité.	Réduction des émissions de dioxyde de carbone produites par la combustion de carburants de notre parc de véhicules routiers.
Cible 1.1.1 D'ici mars 2010, nous réduirons de 2% notre consommation de gaz naturel et/ou d'huile à chauffage (excluant les nouvelles constructions et les opérations de CORCAN).	**Cible 1.1.2** D'ici mars 2010, nous allons ériger deux (2) grandes éoliennes et réaliser d'autres projets d'énergie renouvelable.	**Cible 1.1.3** D'ici mars 2010, 10% des nouveaux véhicules que nous allons acquérir, seront des modèles hybrides ou fonctionnant à des carburants renouvelables.
Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Résultats de l'évaluation

Cible 1.1.1 Une analyse des données sur la consommation d'énergie a été réalisée en novembre 2010. La consommation d'énergie non électrique a diminué de plus de 2% pour chaque type de combustible, comparativement à l'année de référence (2006-2007), à l'exception du mazout, qui n'est utilisé que dans un établissement, le pénitencier de Dorchester. Pour faciliter la compréhension et la comparaison, les données sur la consommation ont été converties en une unité commune – gigajoules (GJ) – une unité de mesure de la consommation d'énergie. La consommation totale d'énergie est passée de 1 648 556 GJ en 2006-2007 à 1 567 588 GJ en 2009-2010, une réduction de 4,9%.

Cible 1.1.2 Une première éolienne d'une puissance de 600 kWh a été installée au Pénitencier de Dorchester et à l'établissement Westmorland (région de l'Atlantique) au printemps 2009.

Une seconde éolienne d'une capacité de 600 kWh a été installée à l'établissement de Drumheller (région des Prairies) à l'été 2010.

Cible 1.1.3 En mars 2011, 184 des 255 nouveaux véhicules achetés (72%) pouvaient être alimentés à l'éthanol 85 (E85). Le carburant E85 est une solution de remplacement aux carburants classiques et est composé d'un mélange d'essence et d'éthanol dont le pourcentage maximal est de 85%. Il est considéré comme une ressource renouvelable parce qu'il provient de cultures amylacées telles que le sucre, les pommes de terre et le maïs.

But 2 Contribuer à la protection de l'atmosphère	
Objectif 2.1 Réduire les impacts environnementaux de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes, le patrimoine naturel et le patrimoine bâti	
Engagement Amélioration des pratiques de surveillance des émissions d'oxydes d'azote (NO_x), émanant de nos centrales thermiques, qui contribuent au smog et aux précipitations acides.	**Engagement** Réduction des risques de rejets d'halocarbures provenant de nos systèmes centralisés de climatisation et/ou réfrigération, qui contribuent à la détérioration de la couche d'ozone stratosphérique.
Cible 2.1.1 D'ici mars 2010, afin d'optimiser l'opération des grosses chaudières, nous élargirons à toutes les régions, les mises au point annuelles et le mesurage des émissions de NO_x.	**Cible 2.1.2** D'ici mars 2010, nous allons remplacer les trois (3) gros systèmes de refroidissement qui présentent le plus grand risque de fuites.
Cible atteinte	Cible atteinte

Résultats de l'évaluation

Cible 2.1.1 Le SCC a travaillé avec le Groupe des applications de la technologie de l'énergie (GATE) de Ressources naturelles Canada en vue de réduire sa consommation et ses coûts énergétiques, ainsi que ses émissions de gaz à effet de serre et ses autres émissions. Le GATE travaille depuis quelques années sur un programme qui combine les données annuelles sur la consommation de combustible du brûleur optimisé et les données annuelles sur le fonctionnement du brûleur pour calculer la quantité annuelle d'émissions de NO_x provenant de chaque établissement muni d'une centrale thermique.

Cible 2.1.2 La région de l'Ontario a notamment réalisé les quatre projets suivants pour remplacer les systèmes de refroidissement :

1. Établissement de Fenbrook – remplacement de deux appareils de quatre tonnes;
2. Établissement de Beaver Creek – remplacement d'un appareil périmé (15 ans);
3. Établissement de Joyceville – remplacement d'un appareil de climatisation;
4. Établissement de Millhaven – remplacement d'un condensateur.

But 3

Contribuer à la préservation de la qualité de l'air troposphérique

Objectif 3.1

Réduire les risques pour la santé humaine et le bien-être causés par une mauvaise qualité de l'air de la basse atmosphère

Engagement

Réduction des émissions de composés organiques volatiles (COV) responsables du smog urbain, qui émanent de nos systèmes de stockage de produits pétroliers.

Cible 3.1.1

D'ici mars 2010, nous allons réaliser cinq (5) projets de captage des COV phase 1 et phase 2 sur nos réservoirs pétroliers.

Cible atteinte

Résultats de l'évaluation

Cible 3.1.1 Un système de récupération des COV de phase 1 est une méthode pour récupérer les vapeurs d'essence qui se dégagent pendant le versement du carburant dans un réservoir de stockage. Un système de récupération des COV de phase 2 est une méthode de récupération des vapeurs d'essence qui se dégagent pendant le plein de carburant. Depuis la publication de la SDD 2007-2010 du SCC, il a été déterminé que les systèmes de récupération des COV de phase 2 ne sont pas rentables et qu'ils n'apportent pas suffisamment d'avantages en matière de protection de l'environnement. C'est pourquoi

nous avons arrêté la mise en œuvre de ces projets. Voici les cinq établissements qui ont installé un système de récupération de COV de phase 1 pendant le cycle de la SDD 2007-2010 :

1. Établissement de Joyceville (région de l'Ontario);
2. Établissement de Collins Bay (région de l'Ontario);
3. Pénitencier de Kingston (région de l'Ontario);
4. Établissement de Bath (région de l'Ontario);
5. Établissement de Warkworth (région de l'Ontario).

But 4 Contribuer à la protection de l'hydrosphère	
Objectif 4.1 Réduire la pollution de l'eau et des écosystèmes aquatiques	**Objectif 4.2** Favoriser la conservation de l'eau
Engagement Réalisation de projets de mise à niveau de nos systèmes de traitement des eaux usées afin d'en améliorer la performance.	**Engagement** Réduction de notre consommation d'eau via la réalisation d'une série de mesures d'économie d'eau potable.
Cible 4.1.1 D'ici mars 2010, nous réaliserons sur les systèmes ciblés, trois (3) projets d'amélioration de la qualité de nos effluents de traitement des eaux usées.	**Cible 4.2.1** D'ici mars 2010, nous réduirons de 10% notre consommation d'eau potable.
Cible atteinte	Cible atteinte

Résultats de l'évaluation

Cible 4.1.1 Les systèmes de traitement des eaux usées permettent de modifier la qualité des eaux usées afin de réduire ou d'enlever les solides ou d'autres éléments indésirables qui s'y trouvent à l'aide d'une combinaison de processus physiques, chimiques et biologiques. Trois études d'optimisation des systèmes de traitement des eaux usées ont été entreprises à l'établissement de l'Atlantique (région de l'Atlantique), au Centre PêSâkâstêw (région des Prairies) et à l'établissement de Warkworth (région de l'Ontario) afin d'évaluer tous les aspects de la conception, de l'entretien et du fonctionnement de l'installation et de cerner les améliorations à faire pour optimiser la capacité de traitement du système actuel. La mise en œuvre de plusieurs des mesures à court terme a amélioré l'efficacité du traitement et assuré la conformité des établissements aux lignes directrices sur la qualité des effluents. La mise en œuvre de plusieurs mesures à long terme se poursuivra et améliorera l'efficacité de nos installations de traitement des eaux usées. À l'établissement William Head (région du Pacifique), le processus de traitement des eaux usées a été mis à niveau afin d'assurer la qualité des effluents du traitement secondaire. À l'établissement de Cowansville (région du Québec), un processus chimique saisonnier axé sur le retrait du phosphore a été mis en œuvre afin de satisfaire aux lignes directrices provinciales et d'améliorer la qualité des effluents. Ce processus a permis de réduire d'environ 85% la concentration en phosphore.

Cible 4.2.1 La conservation de l'eau se définit par la protection, l'aménagement et la gestion efficace des ressources hydriques à des fins bénéfiques. Même si la consommation d'eau varie d'une région à l'autre, la consommation globale totale a diminué de 11% malgré l'augmentation de la population carcérale.

But 5 Contribuer au soutien de collectivités durables	
Objectif 5.1 Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein des collectivités	
Engagement Réhabilitation de sites contaminés et atténuation d'autres sources de contamination telles que les opérations fermières.	**Engagement** Poursuite d'évaluations environnementales de sites (ÉES) potentiellement contaminés en fonction des risques écotoxicologiques.
Cible 5.1.1 D'ici mars 2010, nous procéderons au nettoyage d'un minimum de trois (3) sites contaminés jugés prioritaires et élargirons notre plan de gestion de fermes environnementales.	**Cible 5.1.2** D'ici mars 2010, nous effectuerons un minimum de six (6) nouvelles évaluations environnementales de sites potentiellement contaminés en fonction des risques pour la santé et les écosystèmes.
Cible atteinte	Cible atteinte

Résultats de l'évaluation

Cible 5.1.1 Depuis l'année fiscale 2007-2008, les programmes de protection de l'environnement du SCC ont permis de réaliser dix projets d'assainissement :

1. Évaluation des risques spécifiques au site, établissement de l'Atlantique (région de l'Atlantique);
2. Enlèvement et élimination de sols contaminés, établissement de La Macaza (région du Québec);
3. Enlèvement de sols contaminés et échantillonnage de confirmation à l'Administration régionale (région de l'Ontario);
4. Enlèvement d'un réservoir et programme de remise en état du sol, établissement de Beaver Creek (région de l'Ontario);
5. Évaluation des risques spécifiques au site et évaluation des sédiments, établissement Pittsburgh (région de l'Ontario);
6. Évaluation environnementale de site, évaluation des risques pour la santé humaine et des risques écologiques spécifiques au site puis évaluation des options d'assainissement, établissement de Warkworth (région de l'Ontario);
7. Évacuation du sol et installation d'un système de confinement pour les réservoirs de stockage hors sol, établissement de Bowden (région des Prairies);
8. Enlèvement et élimination de sols contaminés et échantillonnage de confirmation, établissement de Bowden (région des Prairies);

9. Enlèvement de sols contaminés au champ de tir (butte d'arrêt), établissement de Bowden (région des Prairies);
10. Évaluation quantitative détaillée du risque, établissement William Head (région du Pacifique).

Cible 5.1.2 Depuis l'exercice 2007-2008, les programmes de protection de l'environnement du SCC ont permis de réaliser plus de 100 évaluations environnementales de site, conformément au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, afin de déterminer la présence de contamination et son ampleur, le cas échéant. Voici des exemples d'évaluations qui ont été réalisées depuis l'exercice 2007-2008 :

1. Évaluation environnementale de site (ÉES) détaillée, établissement de Springhill (région de l'Atlantique);
2. ÉES détaillée, établissement de Westmorland (région de l'Atlantique);
3. ÉES préliminaire, établissement Archambault (région du Québec);
4. ÉES préliminaire, Centre fédéral de formation (région du Québec);
5. ÉES préliminaire, pénitencier de Kingston (région de l'Ontario);
6. ÉES – examen historique, établissement Frontenac (région de l'Ontario);
7. ÉES détaillée, établissement de Stony Mountain (région des Prairies);
8. ÉES préliminaire, établissement de Rockwood (région des Prairies);
9. ÉES préliminaire, établissement de Matsqui (région du Pacifique);
10. ÉES – examen historique et préliminaire, établissement Mountain (région du Pacifique).

But 6

Contribuer à l'utilisation durable des ressources naturelles

Objectif 6.1

Encourager une utilisation responsable et efficiente des ressources naturelles qui préservent et protègent la qualité de l'environnement

Engagement	**Engagement**	**Engagement**
Consolidation et amélioration de nos programmes de recyclage et compostage dans les établissements.	Développement et publication d'une politique ministérielle sur les achats écologiques.	Formation sur les acquisitions écologiques pour nos agents en charge des achats.
Cible 6.1.1 D'ici mars 2010, nous réaliserons 5 audits des déchets solides en établissement (une par région). Ceci nous permettra d'améliorer davantage nos pratiques de gestion des déchets solides.	**Cible 6.1.2** D'ici mars 2010, nous développerons et publierons une politique interne sur les achats écologiques.	**Cible 6.1.3** D'ici mars 2010, 50% de nos agents en charge des achats, recevront une formation sur les acquisitions écologiques.
Cible atteinte	Cible partiellement atteinte	Cible atteinte

Résultats de l'évaluation

Cible 6.1.1 L'objectif de la vérification des déchets est de quantifier et de caractériser un flux de déchets afin d'améliorer l'efficacité et la durabilité du système de gestion des déchets. Six vérifications des déchets solides ont été réalisées aux établissements suivants :

1. Établissement de Springhill (région de l'Atlantique);
2. Établissement de Bath (région de l'Ontario);
3. Établissement Leclerc (région du Québec);
4. Établissement de Cowansville (région du Québec);
5. Pénitencier de la Saskatchewan et établissement Riverbend (région des Prairies);
6. Établissement Mountain (région du Pacifique).

Cible 6.1.2 Une politique provisoire sur les achats écologiques a été élaborée, et une séance de consultation a été organisée, mais la politique n'a pas été adoptée ni publiée avant mars 2010. Le SCC est présentement en train de finaliser sa politique sur les achats écologiques et on s'attend qu'elle soit mise en oeuvre d'ici la fin du mois de septembre 2012.

Cible 6.1.3 À l'échelle nationale, le nombre total d'agents chargés des achats qui avaient reçu une formation sur les achats écologiques était de 55 sur 81, ce qui représente 67% de la population ciblée.

But 7

Contribuer au renforcement de la gouvernance et des décisions qui appuient le développement durable

Objectif 7.1

Mesurer le rendement quant aux engagements de la SDD

Engagement

Présentation périodique de rapports de progrès sur l'avancement de notre SDD auprès de la haute gestion.

Cible 7.1.1

À compter d'avril 2007, un rapport d'avancement sur la SDD sera préparé 2 fois par an pour la haute gestion.

Cible atteinte

Résultats de l'évaluation

Cible 7.1.1 Depuis la publication de la SDD du SCC en 2007, des rapports semestriels sur les programmes de protection de l'environnement sont remis à la haute direction.

NOS ENGAGEMENTS POUR LA SDD 2012-2015

La présente section décrit nos nouveaux engagements et nos nouvelles cibles pour les trois prochaines années.

Compte tenu des progrès que nous avons réalisés à l'égard du développement durable et du rendement en matière d'environnement que nous avons obtenu depuis 1997, les leçons apprises indiquent que nous pouvons continuer d'améliorer nos réalisations en vue d'atteindre les résultats attendus et que nous sommes en mesure de respecter nos engagements renouvelés. C'est pourquoi lorsque nous avons formulé les engagements pour la SDD 2012-2015, nous avons tenu compte des initiatives qui appuient les objectifs en matière d'EOG de la SFDD dans l'intention d'atteindre des résultats qui correspondent aux grandes questions suivantes :

- le respect des ressources naturelles et des capacités de l'environnement;
- la protection de la santé des Canadiens et des écosystèmes;
- la prévention de la pollution;
- la promotion de l'équité intragénérationnelle et intergénérationnelle;
- l'adoption de pratiques de gestion qui correspondent aux principes du développement durable.

Bien que la réalisation du développement durable nécessite habituellement une planification à long terme, tous les engagements énoncés dans la SDD 2012-2015 s'étendent sur trois ans. Dans cette stratégie, nous avons passé en revue un certain nombre de futurs besoins, par exemple le changement des priorités, l'incertitude au sujet des ressources humaines qui pourront se consacrer à la mise en œuvre de la SDD et notre capacité de mettre en œuvre d'autres outils de surveillance ou d'améliorer les outils existants. Nous pensons que la plupart de nos cibles doivent être gérées à l'aide d'un cadre triennal si nous voulons continuer à donner à chacune l'attention qu'elle mérite.

En formulant nos engagements, nous avons aussi révisé les cibles de la SDD précédente vis-à-vis les progrès réalisés jusqu'à maintenant et la quantité de ressources requises. C'est pourquoi certaines cibles ont été abandonnées ou modifiées et d'autres ont été ajoutées. La plupart des cibles qui ont été adoptées pour l'actuelle SDD correspondent au concept SMART : elles sont Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et liées au facteur Temps.

Même si la SDD 2007-2010 a amené certains progrès importants, le travail doit continuer pour rencontrer nos engagements. C'est pourquoi nous avons déterminé ce qui est important et ce que nous pouvons raisonnablement accomplir lorsque nous avons établi des buts nouveaux ou renouvelés, des objectifs spécifiques, des engagements réalistes et des cibles significatives pour la SDD 2012-2015. Nos engagements correspondent en grande partie à ceux que nous avions énoncés dans la SDD 2007-2010 et sont alignés, dans la mesure du possible, sur les objectifs d'EOG de la SFDD et sur le but principal de la SDD : *Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation des ressources naturelles en réduisant les impacts écologiques des opérations gouvernementales.*

Sommaire des consultations

Le SCC est conscient que la crédibilité de sa stratégie dépend de l'établissement d'un dialogue significatif avec les intervenants. Ce dialogue lui permet d'élaborer une compréhension commune des questions, de la communiquer aux intervenants et de susciter un sentiment d'appartenance à l'égard de la stratégie. Dans le cadre des consultations au sujet de la SDD 2012-2015, le SCC a commencé par analyser les leçons tirées des SDD précédentes et les domaines qu'il pourrait améliorer. Il a ensuite présenté les nouvelles priorités qu'il entend réaliser au cours des trois prochaines années. Afin de mieux savoir comment mieux aligner la SDD sur les secteurs d'activité de l'organisation, il a consulté divers groupes, notamment ceux qui sont chargés des fonctions suivantes : services des contrats et de gestion du matériel; gestion de la flotte; systèmes de gestion de l'information (SGI), bureau du contrôleur (finances); et installations et services techniques des administrations régionales et centrale.

Les notes détaillées de chacune des réunions de consultation ont été prises en compte dans l'ensemble du présent document et ont influé l'orientation et la structure globales. D'autres consultations internes ont été organisées auprès des gestionnaires et des groupes opérationnels du SCC, notamment à l'échelle des établissements, afin de vérifier que les engagements étaient significatifs et réalisables.

De plus, des experts (p. ex. Ressources naturelles Canada) ont été consultés pour assurer la faisabilité des cibles proposées pour des engagements particuliers (p. ex. énergie et mesures de réduction des GES, projets d'énergie renouvelable, optimisation des chaudières et réduction des émissions de NO_x).

Enfin, depuis 2008, le SCC participe – de façon volontaire – au processus de consultation interministériel présidé par Environnement Canada et le Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui a mené à la publication de la SFDD en octobre 2010. Les résultats de ces consultations ont donc favorisé l'élaboration du thème IV de la SFDD : Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement, c.-à-d. le huitième objectif : Écologisation des opérations gouvernementales.

Éléments du tableau synthèse – SDD 2012-2015

Pour notre SDD 2012-2015, nous avons élaboré un tableau synthèse des cibles pour aider à établir un lien avec nos engagements de façon concise et cohérente, afin que les résultats témoignent de la progression à long terme.

Voici les éléments du tableau synthèse.

But : une orientation générale et des paramètres d'action.

Objectif : l'objet général de chaque but.

Engagement de cible : les mesures, activités ou projets que l'organisation prévoit mettre en oeuvre dans un certain délai pour contribuer au développement durable.

BPR : le Bureau de première responsabilité (BPR) est le centre de responsabilité pour un engagement ou une cible donné.

La section suivante (qui comprend le tableau synthèse) présente nos buts, objectifs, engagements, cibles ainsi que les BPR. Des mesures du rendement et des justifications sont aussi ajoutées. Une mesure du rendement est une méthode qualitative ou quantitative qui permet de mesurer un résultat afin d'évaluer la performance d'un programme, d'une politique ou d'une initiative. Ces mesures sont établies à l'échelle organisationnelle, ce qui permet de déterminer si les engagements ont été remplis.

Installation d'un réservoir pétrolier, Établissement Drummond, Région du Québec

BUT PRINCIPAL DE LA SDD 2012-2015

Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation des ressources naturelles en réduisant les impacts écologiques des opérations gouvernementales.

BUT 1
Contribuer à l'utilisation durable des ressources naturelles.

OBJECTIF 1

[Cet objectif comprend un engagement et une cible.]

Atteindre un haut niveau de performance environnementale au sein des établissements sélectionnés.

Engagement 1.1

Améliorer les pratiques de conception et de construction en appliquant, lorsque c'est rentable, les critères relatifs aux bâtiments écologiques.

Cible 1.1

D'ici le 30 septembre 2012, élaborer et mettre en œuvre une liste de contrôle interne sur les bâtiments écologiques à appliquer aux projets de construction et rénovation régionaux et nationaux.

BPR

Directeur général, Services techniques et installations

Mesures du rendement

- La liste de contrôle interne pour les bâtiments écologiques est élaborée avant la date cible.
- La liste de contrôle est utilisée dans les projets de construction et de rénovation régionaux et nationaux, sauf lorsque la norme LEED (NC) « Argent » ou une norme équivalente est déjà appliquée.

Construction de la route périmétrique, Centre fédéral de formation, Région du Québec

Justification

Compte tenu de la nature et des caractéristiques des établissements correctionnels (p. ex. ils sont occupés et éclairés 24 heures par jour et les systèmes de sécurité sont toujours activés), il a été déterminé que l'application systématique des outils d'évaluation de la conception reconnus par l'industrie (p. ex. la norme LEED-NC, la norme Green Globes ou une norme équivalente) aux projets de construction et de rénovation du SCC n'est pas applicable, rentable ou réalisable. C'est pourquoi le SCC a privilégié l'élaboration d'une liste de contrôle interne pour les bâtiments écologiques qui ne contient que les critères qui sont pertinents pour la plupart des projets de construction et de rénovation du SCC.

OBJECTIF 2

[Cet objectif comprend cinq engagements et six cibles.]

Soutenir l'utilisation responsable et efficace des ressources naturelles qui préserve et protège la qualité de l'environnement.

Engagement 2.1

Éliminer, réutiliser ou recycler tous les surplus d'équipements électriques et électroniques (ÉÉÉ) d'une manière acceptable et sécuritaire sur le plan environnemental.

Cible 2.1

D'ici le 31 mars 2013, une directive environnementale interne sera élaborée pour donner de la direction sur l'élimination / réutilisation des déchets ÉÉÉ.

BPR

Directeur, Environnement

Mesures du rendement

- La directive interne en matière d'environnement sur les déchets d'ÉÉÉ est élaborée à temps.
- La directive sur les déchets d'ÉÉÉ est mise en œuvre, et des mesures régionales sont en place pour appuyer l'élimination et la réutilisation appropriées des déchets d'ÉÉÉ.

Déchets d'équipements électriques et electroniques

Justification

La cible correspond à la cible d'EOG de la SFDD qui concerne ce sujet. L'administration centrale collaborera avec les administrations régionales et les établissements à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un processus et de l'infrastructure requise (p. ex. des entrepôts régionaux) pour éliminer les déchets d'ÉÉÉ.

Autres considérations

Le SCC examinera la possibilité d'intégrer des clauses sur l'élimination écologique des déchets d'ÉÉÉ aux nouveaux contrats et aux nouvelles offres à commandes qui concernent l'achat d'équipement électronique.

Engagement 2.2

Réduire la consommation de papier en limitant le nombre d'unités d'impression à l'échelle du SCC.

Cible 2.2

D'ici le 30 septembre 2014, le SCC atteindra (où les niveaux d'occupation des bâtiments, les considérations de sécurité, et la configuration des locaux le permettent) un rapport moyen de 8:1 d'employés de bureau aux unités d'impression.

BPR

Dirigeant principal de l'information et directeur général

Mesure du rendement

- Ratio moyen entre le nombre d'employés d'un bureau et le nombre d'imprimantes.

Justification

La cible correspond à la cible d'EOG de la SFDD qui concerne ce sujet. Les Services de gestion de l'information (SGI) coordonneront cette initiative entre l'administration centrale, les administrations régionales et le personnel des établissements chargé de la technologie de l'information. Dans la poursuite de cette cible, il faudra notamment réduire au minimum les interruptions du travail, tenir compte des restrictions des conventions de bail et de la charge de travail technique et logistique en jeu, ainsi qu'optimiser le remplacement du matériel lorsque les imprimantes auront atteint la fin de leur cycle de vie.

Autres considérations

Les SGI devront veiller à ce que toutes les imprimantes soient systématiquement programmées pour imprimer recto verso et à ce que la fonction d'impression automatique de la page d'ouverture soit désactivée.

Engagement 2.3

Accroître la sensibilisation concernant les initiatives de réduction du papier au SCC.

Cible 2.3

D'ici le 31 mars 2014, le SCC élaborera et communiquera à toutes les unités opérationnelles, un programme de sensibilisation sur la réduction du papier.

BPR

Directeur, Environnement

Mesure du rendement

- Le programme de sensibilisation à la réduction du papier est élaboré et communiqué en temps opportun à toutes les unités opérationnelles.

Justification

La cible correspond « partiellement » à la cible d'EOG de la SFDD qui concerne ce sujet. Comme le SCC est une organisation décentralisée, il est difficile de faire le suivi des achats de papier. Il a été déterminé que nos efforts devraient être investis dans la mise en œuvre réelle de mesures internes de réduction du papier plutôt que dans des outils de surveillance de la consommation de papier.

Engagement 2.4

Veiller à ce que des programmes de recyclage des déchets solides soient en place dans tous les établissements.

Cible 2.4

D'ici le 31 mars 2014, là où les marchés de recyclage sont disponibles, tous les établissements optimiseront leur programme de recyclage pour détourner papier, carton, métal, plastique,verre et bois des sites d'enfouissement.

BPR

Directeurs des établissements

Mesure du rendement

- Le nombre d'établissements qui ont mis en œuvre ou optimisé un programme de recyclage intensif (c.-à-d. la mise en œuvre d'importantes mesures de recyclage des déchets solides) par rapport au nombre total d'établissements.

Station de recyclage, Centre psychiatrique régional, Région des Prairies

Justification

Les établissements sont assujettis à des restrictions particulières en matière de sécurité, qui ont limité la mise en œuvre complète de mesures de recyclage à tous les sites. Cette réalité organisationnelle a, dans certains cas, limité la progression jusqu'à maintenant. De nombreuses améliorations sont requises pour faire le tri à la source d'un plus grand nombre de matières recyclables et envoyer moins de déchets solides aux sites d'enfouissement.

Engagement 2.5

Réduire les matières non-réutilisables/non-recyclables du flux des déchets des établissements.

Cible 2.5

D'ici le 31 mars 2014, le SCC réduira les déchets en établissement qui sont attribuables à l'utilisation d'emballages individuels et de contenants en polystyrène (à base de plastique) pour les aliments.

BPR

Directeur, Services alimentaires

Mesure du rendement

- Le nombre de cuisines centrales des établissements qui ont mis en œuvre d'importantes mesures de réduction ou d'élimination des contenants alimentaires en polystyrène (à base de plastique) et des emballages alimentaires individuels.

Justification

En raison des exigences en matière de sécurité et des coûts connexes, les établissements dont les services alimentaires sont centralisés utilisent énormément de contenants alimentaires en polystyrène (à base de plastique) et d'emballages alimentaires individuels qui se retrouvent dans le flux de déchets puis à la décharge. Le personnel des établissements s'intéresse de plus en plus à la réduction des effets environnementaux associés à ces pratiques et fait actuellement l'essai de contenants alimentaires qui sont réutilisables, recyclables ou compostables.

Bacs de recyclage dans la cuisine, Établissement Bowden, Région des Prairies

Engagement 2.6

Adopter une directive interne sur les achats écologiques.

Cible 2.6

D'ici le 30 septembre 2012, le SCC mettra en œuvre une directive interne sur les achats écologiques.

BPR

Contrôleur

Mesure du rendement

- La directive interne sur les achats écologiques est finalisée et mise en œuvre selon l'échéancier prévu.

Justification

Dans la SDD 2007-2010 du SCC, cette cible n'avait pas été entièrement atteinte. Le fait de la reprendre assurera sa mise en œuvre complète. En outre, l'engagement correspond à la cible d'EOG de la SFDD qui concerne ce sujet, où chaque ministère établira au moins trois cibles selon les critères SMART pour les achats écologiques afin de réduire les impacts environnementaux.

Autres considérations

À la suite de l'adoption d'une directive (politique) interne sur les achats écologiques, la Division des services des contrats et de gestion du matériel déterminera les produits qui ont d'importants effets environnementaux nuisibles, afin de cibler les principaux biens et services écologiques. De plus, des mesures organisationnelles devraient être mises en œuvre pour suivre et appuyer les progrès liés aux approvisionnements écologiques.

Établissement Springhill, Région de l'Atlantique

BUT 2
Contribuer à la protection de l'atmosphère.

OBJECTIF 3

[Cet objectif comprend trois engagements et trois cibles.]

Réduire les impacts environnementaux négatifs de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes.

Engagement 3.1

Réduire les émissions d'oxydes d'azote et d'oxydes de soufre (NO_x et SO_x) qui proviennent des chaudières des centrales thermiques et qui contribuent au smog et aux précipitations acides.

Cible 3.1

D'ici le 31 mars 2014, convertir au gaz naturel, la centrale thermique du pénitencier de Dorchester qui est la seule consommant encore de l'huile lourde no.6 (mazout) comme source principale de combustible.

BPR

Directeur, Mise en œuvre des projets majeurs

Mesure du rendement

- La conversion [du combustible de soute au gaz naturel] de la centrale thermique du pénitencier de Dorchester est terminée à la date prévue.

Pénitencier de Dorchester, Région de l'Atlantique

Justification

La centrale thermique du pénitencier de Dorchester est la seule où le mazout (huile à chauffage lourde no. 6) est encore la principale source de combustible. Sa conversion au gaz naturel réduira considérablement les émissions globales de NO_x et de SO_x du SCC.

Engagement 3.2

Maintenir la surveillance annuelle des émissions de NO_x provenant des centrales thermiques qui contribuent au smog et aux précipitations acides.

Cible 3.2

Optimiser le fonctionnement des chaudières, y compris la surveillance des émissions de NO_x en maintenant dans toutes les régions, la mise au point annuelle des grosses chaudières situées dans les centrales thermiques, au cours de 2012 à 2015.

BPR

Directeur, Environnement

Mesure du rendement

- Le nombre de mises au point annuelles de grosses chaudières de centrale thermique, notamment la mesure des émissions de NO_x comparativement au nombre total de chaudières ciblées.

Justification

Le SCC compte 20 centrales thermiques. Comme il n'a pas facilement accès à du personnel spécialisé pour optimiser le fonctionnement des chaudières et mesurer les émissions de NO_x à ces endroits, ses employés seront supervisés par des représentants de Ressources naturelles Canada (en vertu d'un protocole d'entente). Les résultats attendus de cet engagement sont l'augmentation de l'efficacité de la chaudière, ainsi que la surveillance et la réduction des émissions de NO_x produites par les centrales thermiques du SCC qui contribuent à la formation de précipitations acides et de smog.

Vérification des émissions de NO_x, Établissement Sainte-Anne-des-Plaines, Région du Québec

Engagement 3.3

Réduire les risques de rejets d'halocarbures provenant des gros systèmes réfrigération et/ou de climatisation, qui contribuent à l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique.

Cible 3.3

D'ici le 31 mars 2015, remplacer trois grands systèmes de refroidissement qui représentent un risque élevé de fuites d'halocarbures.

BPR

Administrateurs régionaux, Services techniques

Mesure du rendement

- Le nombre de gros systèmes de refroidissement qui ont été remplacés selon l'échéancier prévu.

Justification

L'exigence énoncée dans le *Règlement fédéral sur les halocarbures (2003)* est principalement axée sur les processus administratifs. La présente cible met l'accent sur la réduction des risques liés aux émissions des halocarbures et encourage le remplacement des gros systèmes qui en contiennent avant qu'ils aient atteint la fin de leur cycle de vie.

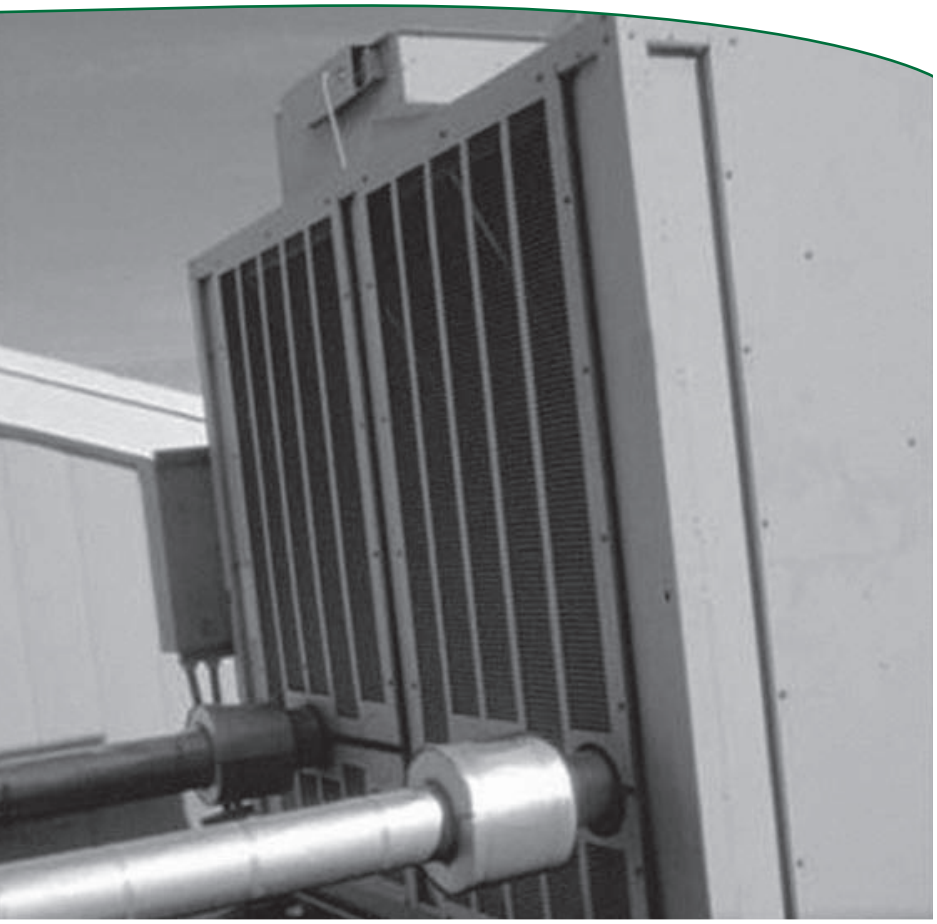

Climatiseur de toiture, Établissement Joyceville, Région de l'Ontario

BUT 3
Contribuer à la réduction des émissions de gaz qui sont responsables du réchauffement planétaire / changement climatique.

OBJECTIF 4

[Cet objectif comprend quatre engagements et quatre cibles.]

Réduire les émissions corporatives de gaz à effet de serre (GES), en particulier le dioxyde de carbone.

Engagement 4.1

Réduire la consommation énergétique du SCC (basée sur l'intensité) afin de diminuer les émissions de dioxyde de carbone (CO_2) qui y sont associées.

Cible 4.1

D'ici le 31 mars 2015, réduire de 3% la consommation d'énergie par mètre carré par année (base d'intensité) de tous les établissements, ajustée annuellement aux degrés-jour-de-chauffe équivalents par rapport à l'année de référence 2009-2010.

BPR

Directeur général, Services techniques et installations

Mesure du rendement

- La consommation d'énergie déclarée (MJ/m^2/an) dans les dossiers de services publics des établissements (document de référence : Rapport annuel du SCC sur la consommation d'énergie et les émissions de GES).

Panneaux solaires, Établissement Nova pour femmes, Région de l'Atlantique

Exigences spéciales pour les rapports sur les activités de CORCAN

Compte tenu des effets environnementaux des activités d'un organisme de service spécial tel que CORCAN sur les ressources naturelles, il faut faire des efforts pour présenter un rapport sur les résultats de la consommation d'énergie en se dissociant de l'établissement lorsque d'importants services ou activités y sont réalisés (p. ex. buanderie commerciale, fabrication de produits ou peinture).

Justification

Compte tenu de la promulgation de la *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime* (projet de loi C-25), le SCC prévoit une augmentation considérable de la population carcérale au cours de la prochaine décennie, ce qui nécessitera l'agrandissement des installations correctionnelles fédérales (particulièrement des établissements) dans l'ensemble du pays au cours des prochaines années. C'est pourquoi l'adoption complète par le SCC de la cible d'EOG de la SFDD qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre n'est pas réalisable sur le plan économique sans une injection importante de fonds d'immobilisations. En raison de ces difficultés, le SCC a dû établir une cible de consommation d'énergie plus prudente, basée sur l'intensité.

Autres considérations

La grande partie de la consommation d'énergie du SCC est attribuable au chauffage, à la climatisation et à l'éclairage des bâtiments. Cependant, nous envisagerons aussi de mettre en œuvre d'autres initiatives pour réduire les émissions de GES qui proviennent de sa flotte. Il continuera d'explorer l'utilisation de carburants de remplacement pour sa flotte et l'installation de postes de ravitaillement sur place, lorsque cela est rentable.

Engagement 4.2

Réduire les émissions indirectes de dioxydes de carbone attribuables à la consommation d'électricité du SCC.

Cible 4.2

D'ici le 31 mars 2015, mettre en œuvre trois nouveaux projets de démonstration d'énergie renouvelable (géothermie, solaire, éolienne) pour réduire les émissions de GES et promouvoir le leadership environnemental.

BPR

Directeur, Environnement

Mesure du rendement

- Le nombre de projets de démonstration d'énergies renouvelables mis en œuvre dans le délai prévu.

Justification

Le SCC reconnait qu'il reste de nombreuses mesures de conservation d'énergie à mettre en œuvre et à maintenir afin de réduire considérablement ses émissions de GES. Cependant, il est également conscient de son rôle de leader fédéral dans l'adoption d'énergies renouvelables. À titre de gardien de grandes parcelles de terrain et de nombreuses installations, il a la possibilité de mettre en œuvre des initiatives d'énergie propre et durable.

Engagement 4.3

Améliorer la performance énergétique des établissements ciblés.

Cible 4.3

D'ici le 31 mars 2014, des audits énergétiques seront réalisés sur les cinq établissements qui utilisent le plus d'énergie en termes de MJ/m^2/an (basé sur le rapport sur la consommation d'énergie 2010-2011 du SCC).

BPR

Directeur, Environnement

Mesure du rendement

- Le nombre de vérifications énergétiques réalisées dans les établissements dans le délai prévu.

Justification

Compte tenu de la taille d'un établissement correctionnel typique, il est préférable d'adopter la pratique exemplaire d'entreprendre une vérification énergétique avant d'élaborer un plan de travail pour la conservation d'énergie.

Petites éoliennes, Établissement Grande Cache, Région des Prairies

Engagement 4.4

Soutenir les mesures de conservation d'énergie dans les établissements.

Cible 4.4

D'ici le 31 mars 2014, tous les établissements évalueront leur consommation d'énergie, définiront leur cible spécifique de réduction d'énergie et mettront en œuvre leur plan adapté de conservation d'énergie.

BPR

Directeurs des établissements

Mesure du rendement

- Le nombre de plans de conservation d'énergie mis en œuvre dans les établissements par rapport au nombre total d'établissements, dans le délai prévu.

Exigences spéciales pour les activités de CORCAN

Compte tenu des effets environnementaux sur les ressources naturelles, il faut faire des efforts pour évaluer la consommation d'énergie, établir une cible et élaborer un plan pour la conservation d'énergie en se dissociant de l'établissement lorsque des activités ou des services importants y sont réalisés (par exemple des services de buanderie commerciale ou de fabrication de meubles pour des contrats externes).

Justification

Cet engagement met l'accent sur l'appropriation des pratiques en matière de conservation d'énergie tout en encourageant l'adoption d'une approche réaliste et adaptée pour établir les cibles et en incitant les établissements à prendre des mesures qui donneront des résultats.

Centrale thermique, Établissement Collins Bay, Région de l'Ontario

BUT 4
Contribuer à la protection de l'hydrosphère.

OBJECTIF 5

[Cet objectif comprend un engagement et une cible.]

Réduire la pollution affectant les écosystèmes aquatiques.

Engagement 5.1

Améliorer le plus important système de traitement des eaux usées (débit le plus élevé) du SCC.

Cible 5.1

D'ici le 31 mars 2014, le SCC mettra en place une stratégie d'amélioration du système de traitement des eaux usées du complexe Ste-Anne-des-Plaines (Région du Québec).

BPR

Directeur, Mise en œuvre des projets majeurs

Mesure du rendement

- La réalisation d'une étude des éventuels scénarios d'amélioration et l'adoption d'une stratégie d'amélioration du système de traitement des eaux usées du complexe Sainte-Anne-des-Plaines dans le délai prévu.

Justification

Au SCC, le système de traitement des eaux usées du complexe Sainte-Anne-des-Plaines est celui dont le débit quotidien est le plus élevé. Il a été construit à la fin des années 1960 et approche de la fin de son cycle de vie. De plus, sa capacité est souvent mise à l'épreuve, surtout en raison de l'augmentation de la population à ce complexe. C'est pourquoi, afin d'être en mesure de traiter les effluents à long terme et d'assurer la qualité des eaux usées évacuées, le SCC a ciblé le système de traitement des eaux usées du complexe Sainte-Anne-des-Plaines.

Usine de traitement des eaux usées, Complexe Sainte-Anne-des-Plaines, Région du Québec

OBJECTIF 6

[Cet objectif comprend un engagement et une cible.]

Réduire la consommation d'eau de l'organisation.

Engagement 6.1

Mettre en œuvre des pratiques de gestion exemplaires pour améliorer la conservation de l'eau dans les établissements.

Cible 6.1

D'ici le 31 mars 2014, tous les établissements élaboreront et mettront en œuvre un plan de conservation de l'eau, incluant une cible spécifique de réduction de la consommation d'eau pour l'établissement.

BPR

Directeurs des établissements

Mesure du rendement

- Le nombre de plans de conservation de l'eau mis en œuvre dans le délai prévu par rapport au nombre total d'établissements.

Exigences spéciales pour les activités de CORCAN

Compte tenu des effets environnementaux sur les ressources naturelles, il faut faire des efforts pour évaluer la consommation d'eau, établir une cible et élaborer un plan de conservation de l'eau en se dissociant de l'établissement lorsque d'importants services ou activités y sont réalisés (c.-à-d. buanderie commerciale).

Justification

La mise en œuvre et le maintien de mesures de réduction de la consommation d'eau ont été un défi constant pour la plupart des établissements. Même si d'importants progrès ont été réalisés depuis la première SDD, nous croyons que le fait de continuer à consacrer des efforts et des investissements à la conservation de l'eau permettra d'améliorer davantage le rendement global de l'organisation. En conséquence, cet engagement met l'accent sur la responsabilisation des établissements en ce qui a trait aux pratiques de conservation de l'eau tout en encourageant l'adoption d'une stratégie réaliste et adaptée pour établir les cibles et promouvoir les mesures axées sur des résultats.

Étangs aérés pour le traitement des eaux usées, Établissement Cowansville, Région du Québec

BUT 5
Contribuer à la protection de la lithosphère.

OBJECTIF 7

[Cet objectif comprend deux engagements et deux cibles.]

Réduire les passifs environnementaux et améliorer la qualité du sol sur les propriétés du SCC.

Engagement 7.1

Continuation des évaluations environnementales de sites (ÉES) des zones potentiellement contaminées en fonction des risques écotoxicologiques.

Cible 7.1

D'ici le 31 mars 2015, le SCC effectuera un minimum de 12 évaluations environnementales de sites potentiellement contaminés.

BPR

Directeur, Environnement

Mesure du rendement

- Le nombre d'évaluations environnementales de sites qui pourraient être contaminés terminées dans le délai prévu.

Justification

Au cours de la dernière décennie, le SCC a évalué environ la moitié des sites qui pourraient être contaminés et qui sont préoccupants. Afin de réduire le passif connexe, il effectuera d'autres évaluations environnementales de sites tout au long du cycle actuel de la SDD.

Contamination par des activités agricoles antérieures,
Établissement Mountain, Région du Pacifique

Engagement 7.2

Restauration des sites contaminés en fonction des évaluations de risques environnementaux.

Cible 7.2

D'ici le 31 mars 2015, le SCC assainira un minimum de trois sites contaminés prioritaires.

BPR

Directeur, Environnement

Mesure du rendement

- Le nombre de projets de remise en état de sites contaminés prioritaires terminés dans le délai prévu.

Justification

À la suite des résultats des évaluations environnementales de sites qui ont été effectuées depuis 1998, le SCC a entrepris et terminé plusieurs projets de remise en état de sites contaminés prioritaires (c.-à-d. qui représentaient un risque élevé selon la note du Système national de classification du Conseil canadien des ministres de l'environnement). Comme les activités d'évaluation des sites contaminés se poursuivent tout au long du cycle de la SDD et au fur et à mesure que les résultats de ces études seront connus, nous serons potentiellement confrontés à de nouveaux sites contaminés. C'est pourquoi les buts du SCC à long terme sont de réduire les risques humains et écologiques et d'éliminer tout son passif lié à des sites contaminés.

Remise en état de la butte d'arrêt du champ de tir, Établissement Bowden, Région des Prairies

CONCLUSION

Autres Initiatives

Le SCC envisagera d'adopter un guide de réunions d'écologisation pour favoriser le développement durable, réduire ses coûts opérationnels et améliorer son image publique. Environnement Canada a déjà élaboré un tel guide (*Guide pour des réunions d'écologisation, 2007*); le SCC envisagera de l'adopter au complet ou de l'adapter à ses besoins.

La Direction de la protection de l'environnement du SCC continuera de tenter d'avoir un nombre important d'employés qui se consacrent à la protection de l'environnement, afin d'optimiser sa capacité d'exécuter un solide programme. Nous veillerons aussi à obtenir un rendement élevé en matière de développement durable et ferons des contributions significatives à l'écologisation des opérations gouvernementales.

Rapports

Afin de poursuivre et d'améliorer le rendement du SCC en matière d'environnement, nous devons produire des rapports sur nos programmes et activités. Nous avons établi des liens logiques entre les buts, les objectifs, les engagements et les cibles qui peuvent être facilement mesurés. Dans le contexte de l'actuelle SDD, nous continuerons d'améliorer nos systèmes de gestion de l'environnement, de saisie des données et de production de rapports internes, afin d'accroître notre capacité à présenter notre progression dans le *Rapport ministériel sur le rendement* et le *Rapport sur les plans et priorités* . Cette stratégie correspond à l'importance qu'accorde le Secrétariat du Conseil du Trésor aux résultats dans les rapports sur le rendement et déterminera si le SCC a fait des progrès importants vers la réalisation du développement durable. En plus de ces rapports annuels, la Direction de la protection de l'environnement collectera de l'information auprès des divers bureaux de première responsabilité afin de présenter régulièrement à la haute direction des rapports sur les progrès réalisés vers l'atteinte des cibles de la SDD. Comme nos ressources sont limitées, nous pensons que pour protéger l'environnement, il faudrait se concentrer davantage sur les initiatives qui visent à mettre en œuvre nos engagements plutôt que sur la production de rapports détaillés sur le rendement.

En conclusion

Le cinquième cycle de notre stratégie est basé sur plus de dix ans de réussites et de leçons apprises. Comme nous l'avons fait pour nos stratégies précédentes, nous avons présenté la version 2012-2015 de façon à reconfirmer le profil et la vision du SCC. Nous avons aussi revu les aspects environnementaux afin d'apporter les changements importants requis à nos opérations et à nos rapports sur les résultats précédents du cycle 2007-2010.

La présente version vise maintenant 18 cibles atteignables, réalistes et mesurables qui sont réparties en cinq grands objectifs, en vue de protéger l'environnement et de conserver les ressources naturelles. Dans la mesure du possible et lorsque cela était pertinent, nous avons aligné les cibles sur les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable qui concernent l'écologisation des opérations gouvernementales. Comme auparavant, nous avons le défi constant d'ajuster nos engagements sur les ressources disponibles au sein du SCC. L'incertitude qui règne autour de la mise en œuvre éventuelle

de mesures plus strictes aux fins de la réduction du déficit s'ajoute à ce défi. C'est pourquoi la responsabilité de plusieurs engagements énoncés dans la présente est partagée entre divers directorats au sein du SCC, afin d'inciter l'ensemble de l'organisation à viser le développement durable.

Enfin, à la suite de l'adoption de la *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime* (projet de loi C-25), le SCC est présentement en train d'accroître son infrastructure en ajoutant de nouvelles unités à ses établissements à travers le pays. Cela placera inévitablement des pressions supplémentaires sur ses employés. Malgré tout, nous continuerons d'intégrer les considérations environnementales à nos activités quotidiennes, tout comme nous le faisons pour les questions économiques et sociales. À titre de gardien fédéral important, le SCC admet qu'il a un rôle et une responsabilité à l'égard de la conservation des ressources naturelles et de la protection de la qualité de l'environnement pour les générations actuelles et futures.

Établissement Joyceville, Région de l'Ontario

LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS TECHNIQUES

BPR : Bureau de première responsabilité

CORCAN : CORrectionnel CANada (organisme de service spécial [OSS] du SCC)

DGSTI : Directeur général, Services techniques et installations

EOG : Écologisation des opérations gouvernementales

GATE : Groupe des applications de la technologie de l'énergie

GRC : Gendarmerie royale du Canada

LEED : Leadership in Energy and Environmental Design

LSCMLC : *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*

SCC : Service correctionnel du Canada

SDD : Stratégie de développement durable

SFDD : Stratégie fédérale de développement durable

SGI : Services de gestion de l'information

SMART : (Cibles) Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et liées au Temps

Abréviations techniques

CO_2 : dioxyde de carbone

COV : composés organiques volatils

E85 : Éthanol à 85% (carburant qui contient 85% d'éthanol et 15% d'essence)

ÉÉÉ : Équipement électrique et électronique

GES : Gaz à effet de serre

GJ : gigajoule (unité pour mesurer l'énergie)

kW/h : kiloWatts/heure

m^2 : mètres carrés

MJ : mégajoule

NO_x : oxydes d'azote

SO_x : oxydes de soufre